

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

**Absents** : Sabine LEPILLIET (pouvoir à Georges LEPILLIET), Fabrice MONCHY (pouvoir à Daniel DERICQUEBOURG).

- 1) **Elections Sénatoriales / désignation du Délégué et des suppléants** : Le conseil Municipal procède au vote conformément aux dispositions réglementaires. Sont élus :
  - Délégué : Daniel DERICQUEBOURG.
  - Suppléants : Emilie PETIT, Jean-Michel LELEU, Eric GARBE.
  
- 2) **RPI Bajus/Beugin/La Comté** : Le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle à l'Assemblée que par délibération du 4 mai 2023, celle-ci avait émis un avis favorable sur le retrait de la commune de Bajus du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et de la création d'un SIVU. A la demande des services de la Préfecture, le Conseil Municipal est invité à compléter ce premier acte en précisant formellement « que le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le retrait des communes de Bajus, Beugin et La Comté du Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe et du retrait des compétences « Accueil de loisirs » et « Gestion du R.P.I. » de ce même syndicat.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.
  
- 3) **Indemnité du Maire / Trop perçu** : Le 1<sup>er</sup> adjoint explique à l'Assemblée que Jean-Pierre CLEMENT, Maire de la commune jusqu'au 19 avril 2023 (date de la lettre du Préfet), a perçu son indemnité du mois d'avril en intégralité. Les services du Trésor public demande si le Conseil Municipal désire récupérer le trop perçu ou pas.  
Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne rien récupérer.
  
- 4) **Contrat avec l'URSSAF** : à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise la signature d'un contrat avec l'URSSAF pour permettre l'enregistrement des sommes versées par la commune au titre des cotisations à l'assurance « chômage » pour les C.D.D. ou autres contrats de travail.
  
- 5) **Référent V.I.F. (Violences Intra Familiales)** : à la demande de l'intervenante sociale en gendarmerie, c'est Madame Emilie PETIT qui est désignée en qualité de référente V.I.F. pour la commune.